

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 AVRIL 2022

Présences : Monsieur Réjean Gouin Maire
Monsieur François Dubeau Poste #1
Madame Guylaine Beaulieu Poste #2
Monsieur Francis Lacelle Poste #3
Monsieur Gilles Sénécal Poste #4
Monsieur Richard Gilbert Poste #5
Monsieur Sébastien Gariépy Directeur général

Absences : Monsieur Louis-David Coutu Poste #6

1. Ouverture et constat du quorum

M. Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

2. Adoption de l'ordre du jour

0120-2022

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffe

4.1. Adoption des procès-verbaux

0121-2022

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Gilles Sénécal

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil :

4.1.1. Séance régulière du 21 mars 2022.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
04-03-2022	Roland Morneau	Municipalité	Demande d'articles promotionnels
18-03-2022	Chambre de Commerce de la Haute-Matawinie	Municipalité	Invitation à l'AGA du 4 mai
21-03-2022	Ministère des Transports	Maire	Programme d'aide à la voirie locale (ch. à double vocations)
22-03-2022	Centre d'action bénévole communautaire Matawinie	Municipalité	Invitation et demande de financement
24-03-2022	Jeunes entrepreneurs Haute-Matawinie	Conseil	Demande d'aide financière
25-03-2022	Chevaliers de Colomb	Maire	Demande de mise à disposition d'un local
28-03-2022	Jeunes entrepreneurs Haute-Matawinie	Municipalité	Demande d'accès à la Maison Longpré
29-03-2022	Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation	Service incendie	Financement sauvetage nautique
30-03-2022	Société canadienne de la Croix-Rouge	Direction générale	Amendement de prolongation de la lettre d'entente «Services aux sinistrés»
01-04-2022	Ministère des Transports	Maire	Crues printanières 2022
07-04-2022	Table de concertation du G-7	Maire	Invitation
07-04-2022	Pierre Belleville	Direction générale	Municipalisation chemin du Bonheur

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0122-2022

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Richard Gilbert

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	241 023.67 \$
5.1.2. Salaires	93 900.32 \$
5.1.3. Paiements automatisés	28 021.68 \$
5.1.4. Comptes à payer	250 905.81 \$

Représentés par les chèques #21523 à #21576, ainsi que par les dépôts directs #1266 à #1320.

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période mars et avril 2022

<u>No chèque</u>		<u>Nom :</u>
	<u>Montant</u>	
21523	Wex Canada	19,113.90 \$
21524	Bruneau Électrique inc.	10,929.81 \$
21525	Hydro-Québec	8,324.27 \$
21526	Pompes Villemaire inc.	12,917.86 \$
21527	Postes Canada	472.36 \$
21528	Purolator inc.	50.80 \$
21529	Télus Mobilité	804.39 \$
21530	Reveu Québec (Corp. Lac-Taureau)	36.00 \$
21531	Benoit Claude (petite caisse)	203.05 \$
21532	Fonds des pensions Alimentaires	535.16 \$
21533	Hydro-Québec	12,053.75 \$
21534	Productions Baluchon Magique (biblio.)	686.40 \$
21535	Services de cartes Desjardins	2,861.67 \$

TOTAL: **68,989.42 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

1266	Chambre de commerce	10,000.00 \$
1267	Harnois Energies	5,554.28 \$
1268	Chambre de Commerce	31,133.30 \$
1269	Fédération Québécoise des Mun.	2,153.84 \$
1270	MRC de Matawinie (bail – sable)	307.00 \$
1271	Office d’Habitation Matawinie	993.00 \$
1272	Les Enrt. Méga Fusion inc. (90%)	50,393.54 \$

TOTAL: **100,534.96 \$**

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2022-03	Humania	13,107.34 \$
2022-03	Revenu Québec (D.A.S.)	21,870.59 \$
2022-03	Revenu Canada (D.A.S.)	15,294.63 \$
2022-03	Revenu Québec (D.A.S.)	21,226.73 \$

TOTAL : **71,499.29 \$**

Salaires	93,900.32 \$
Frais de Banque	147.32 \$
Régime de retraite	27,813.48 \$
Remboursement int.	\$
Accéo transphère	60.88 \$
Int. Prêt/1	\$

TOTAL : **121,922.00 \$**

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 19 AVRIL 2022

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>
<u>Montant</u>	
21536 Allen Roulements & Tech. Ltée	102.33 \$
21537 ART Graphique Québec	254.78 \$
21538 Beaudry & Fils Suspensions inc.	3,534.46 \$
21539 Bellerose Carl	147.27 \$
21540 Bell-Gaz Ltée	1,189.00 \$
21541 Cauca	3,145.95 \$
21542 Centre Culturel Desjardins	575.00 \$
21543 Certilab	428.88 \$
21544 Chloratech inc.	1,343.60 \$
21545 Daniel Brodeur A.G.	30,468.38 \$
21546 Deslauriers Martine	19.52 \$
21547 Fleuriste St-Michel-des-Saints	114.97 \$
21548 Fonds d'information sur le Territoire	160.00 \$
21549 Garage Gervais inc.	494.05 \$
21550 Garage Tellier & Fils	3,709.81 \$
21551 Génératrice Drummond	738.14 \$
21552 Gestion Sanitaire DM	1,785.00 \$
21553 Hommes des Bois inc.	833.57 \$
21554 Joliette Sécurité	4,678.77 \$
21555 Les Canevas MJ inc.	1,316.46 \$
21556 Les Pièces d'équipement Bergor inc.	2,288.56 \$
21557 Les Pneus & Soudures M.B. enr.	2,231.67 \$
21558 Location de Motoneiges Haute Matawinie	132.80 \$
21559 Municipalité Saint-Jean-de-Matha	920.95 \$
21560 Pierre Mécanique	1,624.33 \$
21561 Plomberie Rond'eau inc.	3,060.21 \$
21562 Pomaction inc.	10,426.05 \$
21563 Premier Tech Environnement	120.49 \$
21564 Provigo St-Michel-des-Saints	14.19 \$
21565 Purolator inc.	52.45 \$
21566 Régie incendie des Grandes Seigneries	350.00 \$
21567 Strongco inc.	391.45 \$
21569 Techno Diésel inc.	2,531.23 \$
21570 Wajax	8,475.30 \$
21571 Xerox Canada Ltée	285.23 \$
21572 Bell Canada	59.15 \$
21573 Dupuis Justine	13.40 \$
21574 Hach	269.42 \$
21575 L.Fournier et Fils inc.	4,194.97 \$
21576 Picard Julie	76.73 \$

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

1273 Aréo-Feu Ltée	25.64 \$
1274 Beauséjour Dominique	225.75 \$
1275 Bélanger Sauvé Avocats	4,651.89 \$
1276 BertrandPierre Traitement de l'eau	3,667.70 \$
1277 Béton Brunet	2,669.72 \$



1278	BLR Motorisé inc.	1,570.82 \$
1279	Chemaction	1,038.34 \$
1280	Cleartech	3,249.69 \$
1281	DCA, comptable Agrée inc.	26,421.26 \$
1282	DeLaplante Michel	72.93 \$
1283	Dunton Rainville senc	3,776.52 \$
1284	EBI Envirotech inc.	2,043.69 \$
1285	EBI Environnement inc.	25,675.23 \$
1286	Excavation S. Rondeau inc.	436.90 \$
1287	Félix Sécurité inc.	641.61 \$
1288	Futura Pub	989.93 \$
1289	Garage Villemaire & Fils inc.	2,723.74 \$
1290	GBI Expert-conseils inc.	26,530.49 \$
1291	Harnois Energies inc.	4,164.66 \$
1292	Hétu Jocelyn	651.16 \$
1293	Info Services	1,204.94 \$
1294	Kenworth Montréal	222.26 \$
1295	Kimiko	2,405.23 \$
1296	Kiwi, le centre d'impression	764.58 \$
1297	L'Ass. Des pompiers St-Michel	360.00 \$
1298	Le Papetier	439.59 \$
1299	Les Portes de Garage Lapierre inc.	1,622.29 \$
1300	Librairie Martin inc.	404.51 \$
1301	Martin & Levesque inc.	510.20 \$
1302	MRC de Matawinie	25,370.27 \$
1303	Parro Info Développement inc.	776.77 \$
1304	PG Solutions	97.73 \$
1305	Pièces d'Auto Joliette inc.	1,026.44 \$
1306	Radiotel inc.	1,596.83 \$
1307	Refuge la 2 ^e Chance	948.64 \$
1308	Rona de la Haute Matawinie	589.58 \$
1309	SCFP Section locale 5261	1,456.71 \$
1310	Simpliciti International	90.83 \$
1311	Bassin Versant	5,000.00 \$
1312	Beauregard Josée	60.00 \$
1313	Gouin Réjean	580.92 \$
1314	Groupe BEI	123.60 \$
1315	Loisir et Sport Lanaudière	100.00 \$
1316	Raymond Stéphane	614.54 \$
1317	Sarrazin Steven (formation)	426.79 \$
1318	Satelcom Internet	239.60 \$
1319	Therrien Jean-Guy	66.75 \$
1320	Versaille Yan	20.02 \$

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL :

250,905.81 \$

5.2. Wajax – Facture #PG1381

0123-2022

CONSIDÉRANT QUE la transmission du camion Freightliner (unité #20) a dû être réparée d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE l'unité #20 est assignée à la collecte des matières résiduelles hebdomadaire ;

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'acquitter la facture #PG1381 de Wajax au montant de 7 371,43 \$ plus taxes, pour les réparations effectuées sur la transmission de l'unité #20.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Les Services EXP Inc. – Offre de services

0124-2022

CONSIDÉRANT QUE le système d'aération aux étangs aérés a atteint la fin de sa durée de vie utile et qu'il doit être remplacé ;

CONSIDÉRANT QUE l'étude nous permettra de justifier l'état du système d'aération et de planifier les travaux suivants :

- Visite terrain et analyse des données du système actuel ;
- Révision des critères de conception et des autorisations délivrées antérieurement au MELCC et des démarches à réaliser pour rétablir les capacités des ouvrages ;
- Assister la municipalité dans sa démarche de demande d'aide financière, si requise.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter l'offre de services de Les Service EXP inc., estimé à 7 500 \$ plus taxes, pour l'étude préliminaire de révision de la capacité d'aération aux étangs aérés, telle qu'énoncée dans l'offre de service no. SMSM-22007358.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Aménagement Bio-Forestier Rivest - Soumission

0125-2022

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des travaux d'aménagement fauniques sur les deux étangs aux abords du camping municipal, conformément aux autorisations délivrées par le MELCC et le MFFP.



CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire affaire avec l'entreprise Aménagement Bio-Forestier Rivest pour effectuer l'ensemble des phases proposées.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

- **D'**octroyer le mandat à Aménagement Bio-Forestier Rivest pour la réalisation des aménagements fauniques exigés par le MELCC et le MFFP, selon les dispositions des autorisations et de la soumission ;
- **D'**accepter la soumission estimée à 9 290 \$ plus taxes ;
- **D'**autoriser Aménagement Bio-Forestier Rivest à effectuer le suivi des aménagements fauniques pour les années 2023-2024 et 2025 selon les spécifications du MFFP.

Adopté à l'unanimité

5.5. Hydro Météo – Offre de services

0126-2022

ATTENDU QUE la municipalité a dû procéder à l'affaiblissement préventif du couvert de glace de la rivière Matawin, à la hauteur du pont à l'entrée du village ;

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accepter l'offre de services d'Hydro Météo s'élevant à 15 500 \$ plus taxes, pour les travaux d'affaiblissement préventif du couvert de glace de la rivière Matawin.

Adopté à l'unanimité

5.6. Globocam Montréal-Est - Adjudication

0127-2022

ATTENDU QU'un appel d'offre public a été déposé sur la plateforme SEAO no. 2022-03 – 1578533 pour un camion dix roues avec équipements de déneigement, en date du 3 mars 2022;

ATTENDU QUE la compagnie Globocam Montréal-Est est la seule compagnie à avoir déposé une offre ;

ATTENDU QUE la soumission est conforme aux exigences du devis technique de l'appel d'offres 2022-03 – 1578533 ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de faire affaire avec Globocam Montréal-Est pour l'achat d'un camion dix roues avec équipements de déneigement, selon le bordereau de soumission au coût de 385 000 \$ plus taxes. Le tout, conditionnellement à l'obtention des sommes disponibles du règlement d'emprunt 629-2018.

Adopté à l'unanimité

5.7. Villemaire pneus et mécanique – Soumission

0128-2022

CONSIDÉRANT QUE les véhicules portant les numéros d'unité suivants : #01, #09, #15 et #20, ont besoins de nouveaux pneus ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'accepter la soumission de Villemaire pneus et mécanique, pour l'achat de 32 pneus attribués aux unités suivantes : #01, #09, #15 et #20, totalisant la somme de 16 283.20 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

5.8. Techno-Toiture Lanaudière Inc. - Soumission

0129-2022

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de la toiture du Chalet des loisirs, situé au 190, rue Chagnon, doit être remplacé ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de faire affaire avec l'entreprise Techno-Toiture Lanaudière Inc. pour les travaux relatifs à la toiture du chalet des loisirs, au montant de 14 320 \$ plus taxes et d'attribuer la dépense aux surplus non affectés.

Adopté à l'unanimité

5.9. Béton Génereux Inc. - Soumission

0130-2022

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints désire mettre en place une piste cyclable longeant le bord du réservoir Taureau ;

ATTENDU QUE pour la mise en place de la piste cyclable, l'installation de blocs de béton sont nécessaire ;

ATTENDU QUE l'estimation préliminaire pour les besoins du projet se situe à 225 blocs de béton ;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'accepter la soumission de Béton Généreux Inc. pour l'acquisition de 225 blocs de béton au coût de 30 \$ l'unité, pour un total de 6 750 \$ plus taxes et transport, le tout conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation émis par le MELCC pour l'exécution des travaux pour la piste cyclable.

Adopté à l'unanimité

5.10. JECC Mécanique Ltée – Soumission

0131-2022

ATTENDU QUE le projet de piste cyclable adjacente au chemin du lac Taureau ;

ATTENDU QUE pour la mise en place de la piste cyclable, l'installation de charpente d'acier, de panneaux de garde-corps et de poteaux en acier est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les plans émis pour la demande, les quantités sont :

- 5 charpentes d'acier à 6 500 \$ / l'unité plus taxes ;
- 10 panneaux de garde-corps à 1 250 \$ / l'unité plus taxes ;
- 110 poteaux en acier à 315 \$ / l'unité plus taxes.

CONSIDÉRANT QUE les prix sont assujettis à changement vu la grande variation du coût de l'acier ;

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu d'accepter la soumission de JECC Mécanique Ltée pour l'acquisition de charpente d'acier, de panneaux de garde-corps et de poteaux en acier, pour un total approximatif de 79 650 \$ plus taxes, le tout conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation émis par le MELCC.

Adopté à l'unanimité

5.11. École St-Jean-Baptiste – Demande de soutien

0132-2022

ATTENDU QUE chaque année les élèves de l'école St-Jean-Baptiste ont l'occasion de participer à une sortie de fin d'année avec leur enseignante et leurs camarades de classe ;

CONSIDÉRANT QUE ces activités tant attendues non pas eu lieu les deux dernières années à cause de la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE l'école assume les frais de transport, mais que les parents doivent payer le coût de l'activité et que l'école aimerait réduire ce coût ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de faire un don de 1 000 \$ à l'école St-Jean-Baptiste, afin d'alléger le coût relié aux sorties de fin d'année des élèves.

Adopté à l'unanimité

5.12. Jeunes entrepreneurs Haute-Matawinie – Aide financière et autorisations

0133-2022

CONSIDÉRANT QUE JEHM souhaite, encore cette année, occuper la Maison Longpré ;

CONSIDÉRANT QUE JEHM a également déposé sa demande d'aide financière annuelle ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- **D'autoriser** JEHM à occuper le rez-de-chaussée et le sous-sol de la Maison Longpré, conformément aux conditions de l'entente entre la municipalité et l'organisme en question ;
- **D'octroyer** une aide financière de 5 000 \$, afin de soutenir les projets entrepreneuriaux de JEHM ;
- **D'autoriser** l'installation temporaire, pour la saison estivale, d'un support à embarcation à l'aire de repos.

Adopté à l'unanimité

5.13. Sécurité publique – Équipement nautique

0134-2022

ATTENDU l'entente entre la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et le ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet # 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT la lettre du MAMH, datée du 29 mars 2022, informant la municipalité de la contribution financière au projet de mise en place d'un service de sauvetage nautique intermunicipal, pour une somme maximale de 94 504 \$;

CONSIDÉRANT QUE le service de sauvetage nautique doit se doter d'équipements et que les sommes réservées à cet effet sont incluses dans l'annexe A de la convention d'aide financière ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'octroyer un montant maximal de 11 813 \$ pour l'acquisition de l'équipement nécessaires au service de sauvetage nautique.

Adopté à l'unanimité

5.14. Automobiles Paillé Inc. – Achat camion

0135-2022

CONSIDÉRANT le manque de véhicules pouvant être mis à la disposition des départements de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'étendue du territoire à couvrir et les déplacements multiples ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'acquérir un Chevrolet Silverado 2022 (Unité #22-01), à Automobiles Paillé Inc., pour un montant s'élevant à 61 947.53 \$ taxes incluses et d'affecter fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans.

Adopté à l'unanimité

5.15. Excavation Sylvain Rondeau Inc. – Soumission

0136-2022

ATTENDU QUE la municipalité souhaite implanter une piste cyclable aux abords du réservoir Taureau ;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie Larocque Cournoyer a fourni un devis technique conformément à la résolution 132-2021 ;

ATTENDU QUE le règlement 671-2020 sur la gestion contractuelle permettant l'octroi de contrat comportent une dépense de 25 000 \$ et plus, mais inférieure au seuil fixé par décret du ministre (105 700 \$) ;

CONSIDÉRANT les 9 sections de piste cyclable soulevées par la firme d'ingénierie Larocque Cournoyer.

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de mandater Sylvain Rondeau Inc. pour effectuer les travaux d'aménagement des 9 sections de piste cyclable, pour la somme de 99 750 \$ plus taxes, selon les spécifications du devis technique, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation émis par le MELCC.

Adopté à l'unanimité

5.16. Excavation Bellerose Inc. – Soumission

0137-2022

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des travaux d'aménagement faunique deux étangs aux abords du Camping municipal, conformément aux autorisations délivrées par le MELCC et le MFFP ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite obtenir les services d'Excavation Bellerose Inc. afin d'effectuer l'ensemble des travaux décrit tel qu'aux certificats d'autorisation ;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'accorder le mandat des travaux d'aménagement faunique des deux étangs à Excavation Bellerose Inc., au coût estimé de 42 562.21 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

5.17. Goodfellow Inc. – Soumission

0138-2022

ATTENDU QUE le projet de piste cyclable aux abords du réservoir Taureau ;

ATTENDU QUE pour la mise en place de la piste cyclable, l'installation de composante de bois de pruche, incisé et traité CCA, est nécessaire ;

ATTENDU QUE selon les plans émis, les quantités sont de :

Nombre	Épaisseur	Largeur	Longueur	\$/pièce	Sous-total
204	2	6	12	26,64 \$	5 434,56 \$
40	4	8	10	49,73 \$	1 989,33 \$
60	8	8	12	117,12 \$	7 027,20 \$
Total	304				14 451,09 \$

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'accepter la soumission de la compagnie Goodfellow Inc. pour l'acquisition de bois de pruches traité, pour un total de 14 451,09\$ plus taxe, le tout conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation émis par le MELCC.

Adopté à l'unanimité

6. Direction et Ressources humaines

6.1. Projet minier Matawinie – Rapport mensuel

7. Urbanisme & Environnement

7.1. Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats

7.2. Matricule 7271-62-6719 – Demande de dérogation mineure

0139-2022

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) sur un terrain où il n'y a pas la présence d'un bâtiment principal. De plus, la demande concerne un bâtiment accessoire ayant des murs de 14' au lieu de 10', une hauteur totale de 25' au lieu de 16.4' et ayant une superficie supérieure à celle de l'habitation (1192 p² au lieu de 1151 p²), ce qui contrevient aux articles 6.3.1 et 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de construire un garage sur le terrain où est située l'habitation ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain concerné est situé en face de l'habitation des demandeurs ;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur du bâtiment sera similaire à la hauteur des habitations voisines ;

CONSIDÉRANT la présence de plusieurs arbres matures sur le terrain ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sur la rue Matawin (matricule 7271-62-6719), conditionnellement à ce que les arbres soient conservés et remplacés au besoin, tel que recommandé par le CCU (47 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.3. Matricule 8474-43-7766- Demande de dérogation mineure

0140-2022

ATTENDU QUE la demande concerne un bâtiment accessoire situé au rez-de-chaussée d'une habitation ayant une superficie supérieure à celle de l'habitation (1430 p² au lieu de 1298 p²) et ayant une superficie supérieure à 1200 p², ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est mineure ;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture du bâtiment rend la partie plus grande au rez-de-chaussée peu visible ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 510, ch. Cloutier (matricule 8474-43-7766), tel que recommandé par le CCU (48 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.4. Matricule 6967-68-1615- Demande de dérogation mineure

0141-2022

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire en cours avant sur un terrain non riverain, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment sera à plus de 30 mètres de la voie de circulation ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans un secteur privé, peu achalandé ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 11, ch. Emmanuel (matricule 6967-68-1615), conditionnellement à ce que les arbres soient conservés et remplacés au besoin, entre le bâtiment et la voie de circulation, tel que recommandé par le CCU (49 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.5. Matricule 8075-96-2099 – Demande de dérogation mineure

0142-2022

ATTENDU QUE la demande concerne la construction de chalets dans un commerce de *regroupement de chalets en locations* ayant une superficie inférieure à 30m² (322.93 p²), ce qui contrevient à l'article 7.1.18-6) du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT la nouvelle tendance des types d'unités d'habitations ;

CONSIDÉRANT le type de chalet présenté et souhaité (style architectural et matériaux de revêtement) ;

CONSIDÉRANT l'homogénéité du projet ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 3501, ch. St-Ignace Nord (matricule 8079-96-2099), conditionnellement

à ce que les chalets construits soient comparables aux chalets présentés dans la présente demande et qu'ils soient entièrement de bois, tel que recommandé par le CCU (50 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.6. Matricule 7679-86-9319 - Demande de dérogation mineure

0143-2022

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un garage ayant une superficie de 2176 p² au lieu de 1200 p², et ainsi une superficie supérieure à celle de l'habitation (2176 p² au lieu de 1340 ;

CONSIDÉRANT le style architectural de la toiture ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment serait construit à environ 30 mètres de la voie de circulation ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation proposé (bâtiment non visible de la voie de circulation) ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le chemin de la Passe, plus précisément sur le lot 6 075 057 (matricule 7679-86-9319), tel que recommandé par le CCU (51 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.7. Matricule 7780-77-3591 - Demande de permis de construction d'une habitation

0144-2022

CONSDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement sur les PIIA #400-1998 ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de permis de construction d'une habitation pour la propriété située au 111, chemin des Érables (PIIA, zone Va-4, matricule 7780-77-3591), tel que recommandé par le CCU (52 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.8. Matricule 7577-76-2190 - Demande de permis de construction d'une habitation

0145-2021

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement sur les PIIA #400-1998 ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de permis de construction d'une habitation située au 1780, ch. des Conifères (PIIA, zone Va-3, matricule 7577-76-2190), tel que recommandé par le CCU (53 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.9. Matricule 7575-67-0439 - Demande de dérogation mineure

0146-2022

ATTENDU QUE la demande concerne une allée d'accès construite à moins de 10 mètres de la limite de propriété latérale gauche, ce qui contrevient à l'article 16.2.1-1) du règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

CONSIDÉRANT les contraintes topographiques du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la partie de l'allée d'accès non conforme n'est pas à proximité de la zone où est placée l'habitation voisine ;

CONSIDÉRANT QUE la situation n'est pas nuisible pour le voisinage ;

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'allée d'accès sera déplacée afin de réduire la pente et que les propriétaires reboiseront une partie se trouvant dans la zone de 10 mètres ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1391, ch. des Conifères (matricule 7575-67-0439), tel que recommandé par le CCU (57 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.10. Rue St-Isidore- Demande d'acquisition

0147-2022

ATTENDU les informations soumises au CCU quant au projet d'Atelier Taureau nécessitant l'acquisition de la rue St-Isidore ;

CONSIDÉRANT QUE la rue n'est desservit par aucun service (égout, aqueduc, électricité) ;

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt est finalement d'acquérir seulement qu'une partie de la rue ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de la partie de rue ne causera aucun préjudice ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande d'acquisition d'une partie de la rue St-Isidore selon la valeur marchande par Atelier Taureau, tel que recommandé par le CCU (58 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

7.11. Matricule 7273-77-2087- Retour sur la demande de dérogation mineure

0148-2022

ATTENDU QUE la demande concerne le lotissement d'un chemin privé créant une intersection à moins de 175 mètres d'une intersection existante, ce qui contrevient à l'article 9.2.5 du règlement de lotissement 321-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE l'intersection projetée sera assez proche d'une intersection existante ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU pense qu'il est possible de faire autrement, en déplaçant l'intersection sur le chemin Beaulac, presque à mi-chemin entre le chemin des Balbuzards et le chemin de la Montagne ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de reporter la décision du conseil, afin d'étudier la situation soulevée par le CCU concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété située sur le chemin Beaulac, plus précisément sur le lot 6 438 992 (matricule 7273-77-2087).

Adopté à l'unanimité

7.12. Matricule 7575-67-0439 – Demande de permis d'habitation

0149-2022

CONSIDÉRANT QUE le plan de l'habitation et l'implantation sont conformes au règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande positivement d'accepter la demande de dérogation pour cette même propriété, qui concerne l'allée d'accès ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de permis d'habitation pour la propriété située au 1391, ch. des Conifères (PIIA, zone Va-3, matricule 7575-67-0439), tel que recommandé par le CCU (60 CCU 2022).

Adopté à l'unanimité

8. **Avis de motion :**

9. **Adoption des règlements :**

9.1. **Règlement 684-2022 – Omnibus**

0150-2022

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'adopter le règlement 684-2021 (Omnibus).

Adopté à l'unanimité

9.2. **Règlement 696-2022 (Achat et installation des compteurs d'eau)**

0151-2022

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'adopter règlement 696-2022 (Achat et installation des compteurs d'eau).

Adopté à l'unanimité

10. **Loisirs & Parcs :**

10.1. **Municipalité Amie des Aînés (MADA) – Création comité de suivi 2022-2024**

0152-2022

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un plan d'action Municipalité Amie Des Aînés 2022-2024 à la séance régulière du 21 mars 2022 ;

ATTENDU QUE la mise en œuvre des actions proposées dans le plan d'action MADA 2022-2024 nécessite un suivi ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- **De** nommer un comité de suivi MADA, pour la période du plan d'action 2022-2024, qui se réunira au moins deux fois par année et qui fera un bilan annuel au conseil municipal ;
- **Que** le comité soit composé de :
 - La personne élue responsable de la question des aînés (obligatoire)

- Une ou un employé(e) municipal(e) responsable administratif (obligatoire)
- Un minimum de deux personnes âgées de la municipalité (obligatoire)
- Représentants d'organismes oeuvrant auprès des personnes âgées de la municipalité (recommandé)

Adopté à l'unanimité

10.2. Camp de jour 2022 - Embauches

0153-2022

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

- **D'**approuver l'embauche de Jennifer Baribeau au poste de coordonnatrice de camp de jour, au salaire de 18.75 \$/heure à 40 h/semaine, selon la lettre d'entente no.1 de la présente convention collective ;
- **D'**approuver l'embauche de Jade Sénécal au poste d'animatrice de camp de jour, au salaire de 15.25 \$/heure à 40 h/semaine, selon la lettre d'entente no.1 de la présente convention collective ;
- **D'**approuver l'embauche de Corally Dubé au poste d'animatrice de camp de jour, au salaire de 15.25 \$/heure à 40 h/semaine, selon la lettre d'entente no.1 de la présente convention collective ;
- **D'**approuver l'embauche de Rebecca Perreault au poste d'animatrice de camp de jour, au salaire de 15.25 \$/heure à 40 h/semaine, selon la lettre d'entente no.1 de la présente convention collective ;
- **D'**approuver l'embauche d'Antoine Leblanc au poste d'animateur de camp de jour, au salaire de 15.25 \$/heure à 40 h/semaine, selon la lettre d'entente no.1 de la présente convention collective ;

Adopté à l'unanimité

10.3. Camp de jour – Demande de service maternelle 4 ans

0154-2022

ATTENDU l'ouverture d'une maternelle 4 ans à l'école St-Jean-Baptiste ;

ATTENDU QUE les parents de ces élèves ont soulevé le questionnement à savoir si la municipalité comptait offrir le service de camp de jour à leurs enfants âgés de 4 ans ayant complété la maternelle ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'est pas en mesure de mettre en place les ressources matérielles et de main d'oeuvre pour subvenir à la prise en charge d'un groupe d'enfants âgés de 4 ans ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu que la municipalité offre le service de camp de jour aux enfants de 5 ans ayant complété leur maternelle.

Adopté à l'unanimité

11. Hygiène du Milieu

12. Travaux publics

13. Sécurité Publique

13.1. Schéma de couverture de risque – Programme de prévention incendie

0155-2022

ATTENDU QUE le maintien des acquis est primordial pour prévenir les accidents de nos employés et de s'assurer que les interventions soient effectuées selon les règles de l'art ;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu dans le PMO du schéma de couverture de risque l'élaboration d'un programme de prévention incendie pouvant être bonifié ou modifié au besoin ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'adopter le programme de prévention du service incendie, tel que prévu au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque.

Adopté à l'unanimité

14. Administration

14.1. Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail - Adoption

0156-2022

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail ;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu que la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail, incluant son préambule, soit adoptée pour valoir à toutes fins que de droit et qu'elle soit ordonnée, et de rendre toute politique du harcèlement psychologique ou sexuel au travail antérieur invalide.

Adopté à l'unanimité

14.2. Vignettes – Tarification 2022

0157-2022

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

- D'accepter la grille de tarification suivante pour la saison 2022 :

	Résident	Non - Résident	Campings et Marinas
Annuelle voilier et moteur électrique	50 \$	150 \$	50 \$
Annuelle 100hp et -	55 \$	165 \$	55 \$
Annuelle + de 100hp	60 \$	180 \$	60 \$
Annuelle motomarine	60 \$	180 \$	60 \$
Annuelle « Wake boat »	65 \$	195 \$	65 \$
Quotidienne voilier et moteur électrique	50 \$	50 \$	
Quotidienne 100hp et -	55 \$	55 \$	
Quotidienne + de 100hp	60 \$	60 \$	
Quotidienne motomarine	60 \$	60 \$	
Quotidienne « Wake boat »	65 \$	65 \$	
Camping 1 à 3 jours voilier et moteur électrique			15 \$
Camping 1 à 3 jours 100hp et -			15 \$
Camping 1 à 3 jours + de 100hp			20 \$
Camping 1 à 3 jours motomarine			20 \$
Camping 1 à 3 jours « Wake boat »			20 \$
Camping 4 à 16 jours voilier et moteur électrique			30 \$
Camping 4 à 16 jours 100hp et -			35 \$

Camping 4 à 16 jours + de 100hp			40 \$
Camping 4 à 16 jours motomarine			40 \$
Camping 4 à 16 jours « Wake boat »			40 \$
Station de vidange	Gratuit avec vignette ou 20 \$		
Canot, Kayak	Frais de stationnement/descente gratuite		

- **De** proposer une ristourne de 10 % aux campings et marinas qui vendent les vignettes, afin de couvrir la charge supplémentaire de travail que ça incombe.

Adopté à l'unanimité

14.2. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - Adoption

0158-2022

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints proclame le 17 mai comme journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Adopté à l'unanimité

14.3. Société Canadienne de la Croix-Rouge – Amendement

0159-2022

ATTENDU QUE les parties ont conclu une entente de service aux sinistrés, entrée en vigueur en date du 29 juillet 2019 ;

ATTENDU QUE l'article 7.4 de l'entente prévoit qu'elle peut être modifiée par consentement mutuel et écrit des parties ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'entente ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2022-2023 ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent modifier l'Annexe B *Description des services aux Sinistrés* de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux) ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent modifier l'Annexe D *Frais assumés par une municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence* de l'entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité ;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'autoriser Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général à signer l'amendement de prolongation de la lettre d'entente Service aux sinistrés.

Adopté à l'unanimité

14.4. Chemin des Cyprès – Acquisition d'emprise

0160-2022

CONSIDÉRANT QUE le projet d'amélioration du chemin des Cyprès est complémentaire avec l'élaboration de la route 3, afin de créer une boucle touristique sur le territoire de la MRC de Matawinie ;

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2018, une aide financière de 7 823 024 \$ a été accordée à la MRC de Matawinie pour l'amélioration du chemin des Cyprès, provenant du Fonds des petites collectivités (FPC) du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie a adopté le règlement 203-2019 décrétant un emprunt de 2 076 112 \$, afin de financer le projet d'amélioration du chemin des Cyprès ;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil de la MRC CM-121-2019 pour la réalisation de descriptions techniques, par la firme Trembay Laliberté Arpentiers-Géomètres, afin de procéder à l'identification des emprises à acquérir ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la réalisation des travaux, des ententes d'acquisitions d'emprise sont intervenues avec 13 propriétaires, pour lesquels des transactions devront être enregistrées au registre foncier du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces propriétaires, 7 sont situés dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été finalisés en 2021 et qu'il y a lieu de compléter la démarche d'acquisition d'emprise ;

CONSIDÉRANT les descriptions techniques et les plans cadastraux réalisés par la firme Tremblay Laliberté, Arpenteurs-Géomètres ;

CONSIDÉRANT les ententes intervenues avec les propriétaires concernés dont les parcelles visées par la démarche d'acquisition sont situées dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints ;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution C-03-069-2022, le Conseil de la MRC a mandaté la firme Laporte et Associés notaires Inc., afin de procéder à la préparation des actes de vente et à leur enregistrement au registre foncier ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints se porte acquéreur des parcelles visées situées sur son territoire ;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints nomme M. Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général, tous deux signataires des documents nécessaires à l'acquisitions des emprises situées sur le chemin Cyprès en territoire de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

14.5. Projet station de nettoyage pour embarcation – Autorisations

0161-2022

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis sur pied le programme « Stations de nettoyage d'embarcations » afin de participer à la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes (EAE) ;

ATTENDU QUE l'objectif du programme est d'implanter ou d'améliorer les stations de nettoyage d'embarcations permettant de lutter contre les EAE ou les organismes pathogènes de la faune aquatique ;

ATTENDU QUE le réservoir Taureau est aux prises avec des plantes exotiques envahissantes ;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir du programme afin d'implanter une station de lavage d'embarcation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-Des-Saints appui le projet de la SDPRM pour le dépôt d'un projet de station de lavage d'embarcation nautique mobile ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- D'autoriser Sébastien Gariépy, directeur général / greffier-trésorier a déposé une demande d'aide financière pour le programme « Stations de nettoyage d'embarcations 2022-2023 ;
- **Que** la municipalité assume les coûts qui excèdent la limite autorisée par le programme, selon les dispositions du cadre normatif du programme.

Adopté à l'unanimité.

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

0162-2022

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

La séance est levée à : 20 H

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général / greffier-trésorier